

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai., le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA),

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL F. JOUFFRE, P. MANENT et Mesdames M. DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Messieurs C. BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Avenant à la convention financière et d'engagement pour le déploiement du réseau de fibre à la maison (FTTH)

Par délibération du 28/03/2018, le bureau exécutif du Syndicat ADN a approuvé la modification de la convention financière permettant d'adapter le versement de la participation financière des EPCI pour la programmation 2018 « phase volume » qui pourrait être lissée sur deux exercices budgétaires, sous réserve de la passation d'un avenant à la convention qui nous lie au syndicat pour l'adjonction d'un article 6 bis.

Par délibération du 30/03/2017, nous avons approuvé la convention de financement laquelle prévoyait un échéancier des prises à réaliser sur le territoire de la CCBA ainsi qu'il suit :

Année de lancement des études	Objectif	Nb de prises	Participation financière de la CCBA
2016	Conquête	7 750	2 325 000
2017	Equilibre	1 000	300 000
2018	Volume	5 000	1 500 000
2019	Engagement	0	0
2020	Production	0	0
2021 et au-delà	Production	11 100	3 330 000
Total		24 850	7 455 000

L'avenant à la convention prévoit un aménagement de la participation 2018 à raison de :

- 30 % avant la fin de l'année 2018, soit 450 000 €
- 50% versés 6 mois après, en 2019, soit 750 000
- 20 % le solde étant versé 12 mois après.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant ci-annexé et Autorise le président à le signer

« Certifié exécutoire compte tenu de la
télé transmission en Sous-Préfecture
de Largentière le 06 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2018.

Le Président,
Louis BUFFET

